



Pays de la Loire

Services

Les métiers du Paysage

Créateur de parcs et jardins  
Paysagiste d'intérieur  
Concepteur de terrains de sport  
Aménageur de milieux aquatiques  
Technicien en espaces verts  
Constructeur paysager  
Reboiseur-débroussaillieur

[www.laterremonavenir.com](http://www.laterremonavenir.com)



# Pourquoi pas moi ?

## À avoir dans sa nature

Votre goût pour le végétal et le travail au grand air vous pousse vers les métiers du paysage ? Il faut aussi être créatif, être à l'écoute des clients, avoir le sens de l'organisation, aimer travailler en équipe, savoir s'adapter rapidement à différents chantiers et clients.

## À cultiver

Les métiers du paysage demandent des compétences spécifiques et des savoir-faire dans des secteurs professionnels connexes : mécanique, bâtiment, décoration... Il est nécessaire d'être bon technicien et de savoir traduire la demande du client en termes appropriés.

## Les métiers

Un secteur, des métiers

L'aménagement paysager contribue à l'embellissement de l'environnement quotidien de chacun, que ce soit dans le contexte public, professionnel ou privé. Ses domaines d'intervention sont très variés et recouvrent aussi bien les parcs et jardins publics, les jardins de particuliers que les ouvrages autoroutiers ou de loisirs, les golfs et les terrains de sport. Les entreprises d'aménagement paysager comptent des métiers liés à la conception, la réalisation et l'aménagement de tous ces espaces, tels que concepteur d'espaces verts, adjoint technique, conducteur de travaux... Gros plan sur quelques métiers.

### ● Jardinier paysagiste : mettre en scène un paysage

Il crée et aménage les espaces verts selon les plans que lui ont fournis les responsables d'études. Il a en charge l'entretien de ces espaces et doit apporter aux végétaux tous les soins nécessaires : engrais, tailles, renouvellement d'espèces, tonte...

### ● Responsable d'études : une imagination fertile

Son espace de travail est son bureau, dans un cabinet ou un service des espaces verts d'une collectivité territoriale. Il est chargé de la création sur plan des jardins et espaces verts. Il doit aussi prendre en charge la faisabilité technique, administrative et financière des chantiers.

### ● Elagueur : une branche qui monte !

Il est responsable de la taille des arbres : il intervient soit pour donner sa future forme à l'arbre, soit pour l'entretenir ou l'abattre si nécessaire. Il intervient aussi bien dans les forêts que dans les villes. Son métier s'exerce soit en nacelle, soit en grim pant directement au tronc tel un alpiniste !



# Formation

Quels que soient le niveau et la voie retenus, les formations sont essentiellement dispensées par des établissements spécialisés, publics ou privés (MFR, CREAP, UNREP). L'enseignement peut se faire par la voie scolaire initiale (temps plein, alternance, apprentissage) de 16 à 26 ans, par la formation professionnelle continue pour adulte ou par la formation à distance.

## ● CAPA, BEPA, BPA, Bac pro, BPREA

Ces formations apprennent à reconnaître et à planter différents végétaux, à les tailler, à les arroser, mais également à débroussailler, faucher et réaliser des travaux de bûcheronnage. L'enseignement comporte des notions de maçonnerie pour pouvoir construire des murets, réaliser des terrassements ou des dallages. Au programme également, l'horticulture, la protection des cultures, la topographie, etc.

## ● BTSa, Licence pro

Ces cursus permettent d'apprendre à aménager entièrement un paysage ou un jardin, de l'étude à la réalisation finale en passant par la conception et le suivi des travaux. L'enseignement de la Licence pro peut conduire à des postes d'encadrement (responsable, coordonnateur de projet...) en acquérant des compétences complémentaires en management, en gestion, etc.

## ● Diplômes supérieurs

Dans les Pays de la Loire, Agrocampus Ouest, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, assure un grand nombre de formations supérieures dans ces thématiques.



## Lexique

**Bac pro** : Baccalauréat professionnel

**Bac techno** : Baccalauréat technologique

**Bac techno STAV** : Baccalauréat technologique sciences et technologie de l'agronomie et du vivant

**Bac S** : Baccalauréat général série scientifique

**BEPA** : Brevet d'études professionnelles agricoles

**BTA** : Brevet professionnel agricole

**BPREA** : Brevet professionnel responsable exploitation agricole

**BTA** : Brevet de technicien agricole

**BTS** : Brevet de technicien supérieur

**BTSA** : Brevet de technicien supérieur agricole

**CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle

**CAPA** : Certificat d'aptitude professionnelle agricole

**CCTAR** : Certificat de capacité technique agricole et rurale  
 CS : Certificat de spécialisation

**DEA** : Diplôme d'études approfondies

**DEUST** : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

**DUT** : Diplôme universitaire technologique

**Licence pro** : Licence professionnelle

# Diplômes

CAP

BAC

CAPA

BTA

BEPA

BPREA

BPA

CCTAR

BTSa

LICENCE

MASTER

INGENIEUR

DOCTEUR

# Les opportunités d'emploi

Tendance  
emploi

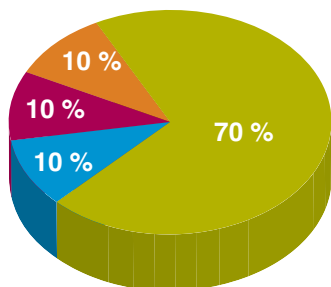


L'aménagement du paysage constitue un secteur qui embauche, en raison de la demande croissante des collectivités qui désirent augmenter la convivialité des espaces urbains, et des particuliers qui souhaitent agrémenter leur cadre de vie. De nouveaux débouchés apparaissent également, avec l'aménagement des infrastructures routières, des parcs de loisirs et des terrains de sport. La région des Pays de la Loire offre 20 % des postes à pourvoir dans ce secteur en France. Les modes de vie, les nouvelles préoccupations liées à l'environnement et au développement soutenable, conduisent ce secteur à évoluer en permanence (choix des variétés, matériaux...).

## Les employeurs du paysage

Le niveau d'études demandé par les employeurs se situe pour moitié au niveau baccalauréat et pour moitié au niveau Bac + 2.

Types d'employeurs  
en Pays de la Loire



- Entreprises d'aménagement paysager**  
(entreprises paysagistes, jardins et espaces verts, bureaux d'études)
- Etablissements de formation**
- Etablissements publics et parapublics**  
(collectivités territoriales...)
- Autres**  
(distribution de fournitures horticoles, sociétés et organismes de l'environnement, entreprises de productions spécialisées)

Valeurs indicatives issues de données fournies par l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire - APECITA



Le saviez-vous ?

En France

Plus de  
**70 %**  
des offres  
sont en CDI

**3 000**  
recrutements par an

**50 %**  
des emplois  
concernent des débutants

